



COMPTE RENDU ET VOTES

Conseil Municipal
du 18 septembre 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 18 septembre 2020
Salle Miou Grano à 18h30

Présentation du Projet Médiathèque

Ressources Humaines :

Création de postes d'emplois statutaires
Tableau des Effectifs

Finances :

Retrait de la délibération DEL-20-2020
Liste des admissions de créances en non-valeur
Demande de subventions Région, Etat, Département pour le Chemin de la Gare
Demande de subvention Etat Annexe Salle des Sports
Demande de subvention Etat Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Travaux :

Résultat CAO Maitrise d'œuvre Annexe de la Salle des Sports.
Demande autorisation consultation maitrise d'œuvre Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Urbanisme :

Cession gratuite à la Commune d'une partie de chemin privé Impasse de la Gare
Autorisation de défrichage pose de l'antenne relais Orange.

Questions diverses

Étaient présent.e.s :

Mesdames Karel Arnau, Emilie Beynet, Martine Bouche, Sylvie Burgio, Marianne Cueraq, Carole Delafontaine, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli

Messieurs Steeven Arene, Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Patrick Cheruel, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Mathias Durand, Richard Guintrand,

Procurations :

Régis Agret à Jacques Demanse
Huguette Denis à Martine Bouche

Secrétaire de Séance :

Jacques Demanse

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Il n'en ressort aucune.

Vote du compte rendu à l'unanimité

Présentation du Projet Médiathèque (annexé au présent compte rendu)

Par les Responsables du Pôle Culturel et de la Médiathèque.

Questions :

- Même avec le Covid 19, y a-t-il possibilité de mener à bien ce projet ? La réponse est OUI
- A-t-on réellement besoin d'une seconde personne en plus du recrutement de la responsable de la médiathèque ? La réponse est OUI
- Le budget voté en février 2020 permet-il d'assurer financièrement ces deux embauches ? La réponse est OUI

Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal passe au vote.

Le projet est accepté par les membres du Conseil à l'Unanimité

Ressources Humaines

Rapporteur Frédéric Daragnès

Création de postes d'emplois statutaires et modification du tableau des Effectifs

Dans la lignée du projet qui vous a été présenté et qui a été validé par la Commission Culture et Patrimoine, demandes d'emplois comprises. Monsieur le Maire a sollicité Madame la Vice-présidente du budget et Madame la Directrice Générale des Services en vue de savoir si les ressources financières communales étaient suffisantes pour supporter de créer l'emploi de Responsable de Médiathèque à temps plein en catégorie A (en lieu et place d'un mi-temps actuellement) et un poste d'Agent Administratif à temps plein en catégorie C.

Il a été confirmé à Monsieur le Maire qu'il avait été prévu au budget 2020 de financer ces recrutements à hauteur de 100%.

Les finances communales permettent ces deux recrutements sans augmentation de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer deux emplois statutaires à temps plein à compter du 1^{er} octobre 2020, un en catégorie A dont le poste est actuellement pourvu et un en catégorie C dont le poste est à pourvoir.

Monsieur le Maire indique que les montants sont inscrits au budget au chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

L'avis du conseil est sollicité

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur la création d'un emploi en catégorie A à temps plein et la création d'un emploi en catégorie C à temps plein.

Les membres du Conseil ont voté la création de ces deux emplois à l'unanimité

Tableau des Effectifs

Lors de création ou de suppression de poste et, à fortiori à minima une fois par an (lorsqu'il n'y a pas de modification, en annexe du compte administratif et du budget), il convient de présenter le tableau des effectifs.

Si le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à créer les deux emplois statutaires sollicité ci-dessus, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune ainsi :

Vous pourrez constater 33 postes budgétisés pour 31 postes pourvus, cela est du que deux agents sont accessibles au grade d'agent de maîtrise et que leur dossier est en cours de validation par la CAP pour l'un et nécessite un stage, reporté depuis plusieurs mois et à plusieurs reprises en raison du COVID pour l'autre, nous devons donc maintenir le grade actuel et celui pour lequel nous avons sollicité la CAP.

Catégories	Grades	Budgétisés	Effectivement pourvu titulaire		Effectivement pourvu contractuel	
			TC	TNC	TC	TNC
TC = Temps Complet / TNC = Temps Non Complet						
B	Technicien	1	1			
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2			
C	Agent de Maîtrise	6	4			
C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	2	2			
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1			

C	Adjoint Technique Territorial	5	3			2
	TOTAL filière technique	17	13	0	0	2
B	Rédacteur Territorial	1	1			
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	3	2	1		
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1			
C	Adjoint Administratif	6	4			2
	TOTAL Filière administrative	11	8	1		2
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} Classe	3	3			
	TOTAL filière sociale	3	3			
A	Bibliothécaire	1	1			
	TOTAL filière culturelle	1	1			
C	Brigadier-Chef Principal	1	1			
	TOTAL filière police municipale	1	1			
TOTAL GENERAL		33	26	1		4

L'avis du conseil est sollicité

Les membres du Conseil ont validé la modification du tableau des effectifs à l'unanimité

Finances

Retrait de la délibération DEL-20-2020.

Rapporteur Martine Bouche

Lors du conseil municipal du 30 mai, nous avons pris une délibération instaurant les indemnités des Adjoints.

Or, selon l'article 2123-20-1 du CGCT, faisant suite à une décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille en date du 16 septembre 2019 et faisant jurisprudence en la matière, la délibération instaurant l'indemnité des adjoints doit être accompagnée d'un tableau en annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal excepté le Maire.

Cette formalité étant substantielle, il convient de retirer la délibération DEL-20-2020 et de délibérer à nouveau, selon les mêmes modalités, en joignant le tableau de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil.

L'avis du conseil est sollicité

Les membres du Conseil ont voté à l'unanimité pour le retrait de la délibération DEL-20-2020 et acceptent de délibérer selon les mêmes modalités en joignant le tableau de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil.

Liste des admissions de créances en non-valeur

Rapporteur Martine Bouche

Nous devons délibérer en vue d'admettre en non-valeur cinq créances non réglées de l'année 2016 pour un montant de 573 € portant sur des tickets de restauration scolaire non réglés.

Il est à noter que depuis la mise en place du portail cantine, en 2019, il n'existe plus, à ce jour, de dette en restauration scolaire.

Les crédits prévus à cette dépense ont été inscrits au compte 6541 (créances en non-valeur)

Il convient de délibérer pour admettre ces créances en non-valeur.

Les membres du Conseil à l'unanimité ont admis les créances 2016 présentées par le comptable des finances publiques, en non-valeur.

Demande de subventions Région, Etat, Département pour le Chemin de la Gare

Rapporteur Jacques Demanse

Par délibération du 12/12/2019, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour lancer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des opérations concernant « l'Aménagement et la Sécurisation du Chemin de la Gare et ses voies annexes » par le candidat SERI.

Vous aviez, de plus, autorisé en date du 15 juillet, Monsieur le Maire à solliciter les financements au titre de cette opération.

Il convient donc désormais de récapituler l'ensemble des montants, maîtrise d'œuvre, travaux et demandes de financements et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les organismes nommés ci-après ainsi que les montants sollicités :

Les devis estimatifs et descriptifs faisant ressortir notamment le coût HT des travaux et de la maîtrise d'œuvre qui se décomposent comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 24 000 € HT
- Travaux d'aménagement du chemin de la Gare et ses voies annexes : 706 950 € HT

Le plan de financement, basé sur ces montants se décompose ainsi :

- La région au titre du Contrat Bourg-Centre pour un montant de 300 362 euros.
- L'Etat pour un montant de 176 737 euros.
- Le Département, pour un montant de 141 390 euros

L'autofinancement par la Commune s'élève donc à 240 461 euros

Le conseil municipal est sollicité pour valider ces demandes de subventions.

Les membres du Conseil ont voté à l'unanimité ces demandes de subventions.

Demande de subventions Etat Annexe Salle des Sports

Rapporteur Jacques Demanse

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a expliqué que le gouvernement allait, en faveur de la relance écologique, économique et de l'emploi, débloquer des fonds importants afin de subventionner les projets des collectivités permettant de maintenir les entreprises et, dans le même temps d'investir dans des projets environnementaux. Vous l'avez, alors, à l'unanimité, autorisé à lancer des études.

Muni d'esquisses de projets, de prévisionnels de financement, Monsieur le Maire s'est rendu en préfecture où il a obtenu un accord pour un financement à hauteur de 50% études comprises pour ce projet.

Il convient donc aujourd'hui, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention au titre de l'Etat.

Les membres du Conseil ont autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Demande de subventions Etat Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur le Maire informe qu'en sus du projet d'annexe à la Salle des Sports, son entrevue en préfecture lui a permis de présenter un projet fort en matière environnementale, un vaste plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux en vue, d'une part de réduire la dépense énergétique des bâtiments par leur isolation ainsi que la gestion de l'énergie et, d'autre part, de poser, en toitures, des panneaux photovoltaïques à vocation d'autoconsommation.

La préfecture très intéressée par ce projet, propose à Monsieur le Maire un financement global à hauteur de 60 à 80% du projet études comprises.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

Les membres du Conseil ont autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter ces subventions.

Travaux

Résultat CAO Candidatures en vue de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Annexe de la Salle des Sports.

Rapporteur Patrick Chéruef

La Commission s'est réunie en date du 28 août 2020 à 10h00 en Mairie de Sauveterre.

Deux candidatures sont parvenues, le cabinet d'Architectes Arc & Types et le cabinet d'Architectes Brayer-Hugon, les deux candidats sont donc retenus et invités à nous présenter leur compréhension du projet ainsi qu'une proposition de rémunération de leur équipe.

La commission d'appel d'offres a été conviée aux présentations qui se tiendront le 1^{er} octobre.

Information, ne nécessitant pas de vote

Demande autorisation consultation maîtrise d'œuvre Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur le Maire demande au conseil, dans la lignée des projets mentionnés précédemment, de l'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'avis du conseil est sollicité.

Les membres du Conseil ont autorisé à l'unanimité cette consultation.

Urbanisme

Rapporteur Patrick Chéruef

Cession gratuite à la Commune d'une partie de chemin privé Impasse de la Gare

Les conjoints Tessier ont sollicité la mairie pour une cession gratuite d'une partie de leur chemin privé.

En contrepartie, ils sollicitent un déplacement de compteur d'eau et caisse siphon d'eaux usées ainsi que l'enfouissement (prévu dans les travaux du chemin de la Gare) des réseaux.

Les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge de la Collectivité. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession.

Les membres du Conseil ont donné leur accord à l'unanimité

Autorisation de défrichage pose de l'antenne relais Orange.

Le conseil municipal est sollicité dans le cadre de la construction du pylône de téléphonie mobile qui sera situé sur la parcelle BI-11 (à côté du cimetière Beauchamps) en vue d'autoriser le défrichage de la parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat autorisant Orange à déposer la demande d'autorisation de défricher la parcelle en son nom.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité

Des questions diverses sont intervenues.

Les membres de l'opposition Sauveterre Avenir souhaitent obtenir des réponses concernant des questions diverses dont nous n'avons pas eu connaissance. Monsieur le maire sollicite d'avoir ces questions diverses en amont afin de les intégrer dans l'ordre du jour du conseil municipal afin de pouvoir préparer une réponse précise.

Questions diverses concernant :

La mise en service de la vidéoprotection.

La mise en service sera effectuée dès l'obtention de l'accord des services de l'Etat

La diffusion des comptes rendus du Grand Avignon

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon doit transmettre les comptes rendus à tous les élu.es des communes membres. La Mairie a remis les noms et coordonnées de toutes et tous à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Réponse est faite par suite d'un dysfonctionnement des transports scolaires à la rentrée (Monsieur le maire est déjà intervenu sur le sujet (rendu depuis), Monsieur le Maire souhaite aussi l'information des dysfonctionnements de transports au plus tôt afin d'intervenir pour le résoudre rapidement.

Modification de l'ouverture de la Mairie un samedi matin par mois (le premier samedi), il s'agit d'une mesure provisoire pouvant être amenée à évoluer, mesure prise compte tenu de plusieurs facteurs : vente des tickets de cantine par internet, commune dessaisie des demandes de pièces d'identité, adaptation aux contraintes de la crise sanitaire.

Il est toutefois précisé qu'une permanence d'urgence est en place, assurée par Monsieur le Maire, Madame la DGS et les Adjoints.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Pour clore le conseil, un évènement qui aura lieu sur Sauveterre est annoncé, une journée de ramassage des déchets, organisé par la Commune, qui aura lieu le 10 octobre sur Sauveterre.